



Déclaration liminaire CSFPE du 14 mars 2019

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Mesdames et messieurs,

Chers camarades,

Ce CSFPE fait suite à celui du 5 mars dernier qui n'a pas pu se tenir à la suite de l'absence de quorum due au boycott de 6 organisations syndicales, dont Force Ouvrière.

Cette situation a été identique dans les 2 autres conseils supérieurs (Hospitalier et Territorial) et au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP).

La nouvelle convocation de ces 4 conseils nous interpelle et démontre, le peu d'intérêt et le manque de sincérité que vous accordez au dialogue social. En effet, le CCFP est convoqué demain 15 mars alors même que le CSFPT n'aura pas été consulté, celui-ci se tenant le 18 mars.

Cela est faire peu de cas de nos représentants du versant territorial, plus de 1,8 millions d'agents et des employeurs territoriaux.

Votre refus de décaler le CCFP après le 18 mars, ajouté à un an de concertations où aucune revendication syndicale n'a été entendue témoigne du peu de considération apportée aux organisations syndicales représentatives.

Cette méthode de dialogue social initiée par le Président de la République depuis les ordonnances Travail est une mascarade. Son seul objet est la mise en œuvre d'une communication gouvernementale malhonnête s'appuyant sur un nombre de réunions pour faire croire à un dialogue constructif et non sur la prise en compte de nos revendications. FO rappelle que ce gouvernement est celui qui porte le moins de respect et d'intérêt aux organisations syndicales et par voie de conséquence aux agents. La médiatisation travestie qui sera produite certainement à l'issue de ces conseils ne changera rien, aucun agent n'est dupe de cette mystification.

Concernant le texte étudié ce jour, à savoir le projet de loi de transformation de la fonction publique, Force Ouvrière constate et affirme que celui-ci est la déclinaison de la loi Travail et de ses ordonnances dans la Fonction publique. Nous constatons par ailleurs que 11 thèmes de ce projet de Loi renvoient à des décisions qui seront prises par ordonnances, bel exemple de démocratie parlementaire. Par ce projet de Loi, votre gouvernement va notamment :

- Affaiblir et même supprimer l'égalité de traitement des fonctionnaires en retirant des compétences des Commissions Administratives Paritaires, les avis pour les promotions et la mobilité pour tendre vers des règles souples de gestion qui entraîneront de fait des différences de gestion.
- Entraîner une dégradation des conditions de travail donc de la sécurité et de la santé au travail en supprimant les CHSCT,
- Faire subir aux fonctionnaires des détachements d'office quand leur mission sera externalisée vers l'opérateur qui en aura la charge remettant en cause la séparation du grade et de l'emploi,
- Développer la précarité en permettant le recrutement d'agents contractuels en lieu et place de fonctionnaires, y compris par des contrats de missions de 6 ans maximum non renouvelable et non CDisable.

Nous pourrions citer encore de très nombreux exemples de régression qu'entraîne ce texte, mais personne ne peut croire un seul instant que cela vous émeuve dans la mesure où plus d'un an de concertations n'a servi à rien.

Après étude des amendements, chaque organisation syndicale prendra ses responsabilités et émettra un vote sur le texte qui nous est présenté ce jour.

Pour Force Ouvrière, cela n'est qu'une étape qui ne préjuge en rien de son adoption finale ni des responsabilités que devront prendre les parlementaires.

Pour Force Ouvrière, les choses sont claires.

Après deux ans au pouvoir qui se résument pour les fonctionnaires par deux ans de gel de la valeur du point d'indice, la réinstauration du jour de carence, la hausse de la CSG non compensée de manière pérenne, des nouvelles suppressions de postes et des privatisations à venir par ce projet de Loi, outil d'action publique 2022, la coupe est pleine.

Deux ans de politique gouvernementale portés par une vision purement budgétaire de la fonction publique réduite à une dépense, d'un refus d'entendre les organisations syndicales représentatives pour au final aboutir à une rupture sans précédent avec la population qui a entraîné le mouvement des Gilets Jaunes, voici le vrai bilan.

Force Ouvrière ne laissera pas passer cette loi sans utiliser tous les moyens pour la contrer.

Cela commence par un appel à la grève, aux manifestations et à tous types d'actions dès le 19 mars prochain qui, croyez-le ne constitue qu'une étape dans le processus des mobilisations à venir.

Paris, le 14 mars 2019